

INTERBEV DEMANDE UNE POLITIQUE COHÉRENTE POUR LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET VIANDE FRANÇAISE

10 PROPOSITIONS FORTES POUR ENGAGER L'ÉTAT EN FAVEUR DU MODÈLE FRANÇAIS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE VIANDES, ET GARANTIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

A l'approche des élections présidentielles et avant le grand rendez-vous du Salon International de l'Agriculture, INTERBEV révèle ses propositions pour le futur quinquennat. Forte de son Pacte Sociétal en faveur du « manger mieux », l'Interprofession Élevage et Viande demande la cohérence des décisions et des politiques publiques, afin de protéger et valoriser d'une part sa production française et l'aider d'autre part à travailler, toujours mieux, pour répondre aux attentes de la Convention Citoyenne pour le Climat.



Pour Jean-François Guihard, président d'INTERBEV :

« Les 500 000 professionnels de la filière Elevage et Viande attendent du Président de la République une cohérence des politiques publiques qui impactent leur secteur. Car garantir cette cohérence, c'est protéger et valoriser les systèmes agricoles que la France a définis comme les plus vertueux. C'est aussi nous soutenir dans notre engagement sociétal collectif en faveur du « manger mieux » de la viande et nous aider à travailler, toujours mieux, au service des citoyens. »

DES MESURES MIROIR POUR PROTÉGER LA DURABILITÉ DU MODÈLE D'ÉLEVAGE ET DE PRODUCTION FRANÇAIS

A travers ses politiques agricoles, la France a choisi d'encourager un modèle durable de production de viande. Considéré comme l'un des systèmes agricoles les plus vertueux, l'élevage français de ruminants est herbager, à taille humaine, autonome et respectueux du bien-être animal. Entretien un lien fort avec les territoires, il façonne les paysages, stocke du carbone et préserve la biodiversité en valorisant et entretenant les ressources naturelles.

Alors que l'Union européenne continue d'importer des viandes qui ne respectent pas ses normes de production, **INTERBEV demande l'application de « mesures miroir » au sein de la politique commerciale européenne.** Le principe : dès lors que le producteur d'un pays tiers souhaite exporter ses produits vers le marché européen, il doit respecter les mêmes règles que celles imposées aux professionnels de l'Union européenne.

L'objectif de cette proposition est d'interdire l'importation de viandes issues de bovins :

- **dopés aux antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance,**
- **n'ayant pas bénéficié des conditions minimales de bien-être animal fixées par la réglementation européenne,**
- **n'ayant pas été identifiés et suivis tout au long de leur vie.** La traçabilité totale est en effet le seul moyen de savoir si les viandes importées au sein de l'Union européenne proviennent d'animaux élevés ou non dans un élevage responsable de la déforestation.

Indispensables pour lutter contre la concurrence déloyale subie par les producteurs français, les mesures miroir sont également essentielles pour protéger la santé des consommateurs, agir en faveur du bien-être animal et préserver la planète.

C'est pourquoi, la France doit refuser toute ratification d'accords commerciaux de libre-échange qui ne contiennent pas, dans leur conditionnalité, de réciprocité des normes de production en matière d'alimentation animale, d'utilisation d'antibiotiques, de traçabilité et de bien-être animal.



ASSURER AU CONSOMMATEUR LE DROIT À UNE INFORMATION FIABLE SUR LES VIANDES

CHOISIR UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL JUSTE ET COHÉRENT

INTERBEV agit pour que le projet d'affichage environnemental des produits, prévu dans le cadre de la loi Climat, ne soit pas fondé sur l'actuelle base de données Agribalyse dont les résultats sont issus de la seule Analyse du Cycle de Vie (méthode de calcul initialement élaborée pour l'industrie). Or, si la France valide une méthode incomplète concernant l'affichage environnemental des produits, qui ne tient pas compte des externalités positives des systèmes d'élevage herbager, c'est la consommation de viandes issues de systèmes intensifs que la France pourrait encourager.

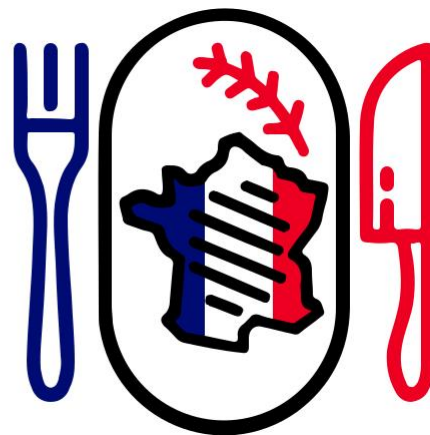
C'est pourquoi, INTERBEV demande un affichage environnemental qui prenne aussi en compte toutes les externalités positives de l'élevage herbager français : stockage de carbone, biodiversité, qualité des sols et ressources en eau, entretien des paysages...



PROTÉGER LES DÉNOMINATIONS DES VIANDES

Une galette de soja et un steak n'ayant pas les mêmes vertus, ils ne doivent pas être désignés avec les mêmes termes, susceptibles de tromper le consommateur.

C'est pourquoi, INTERBEV demande la mise en place effective de la protection des dénominations viande (par exemple, steak ou escalope) dont les modalités d'application doivent être précisées par décret.



PRÉCISER L'ORIGINE NATIONALE DES VIANDES

Toujours dans une logique de fournir aux consommateurs l'information la plus juste et transparente, **INTERBEV plaide pour une introduction, dans la réglementation européenne, de l'indication obligatoire de l'origine nationale de toutes les viandes, y compris lorsqu'elles sont utilisées comme ingrédients dans les plats préparés.**



ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE VIANDE FRANÇAISE EN RESTAURATION

Miser sur la qualité plutôt que sur la quantité est l'ambition des 500 000 professionnels de la filière Élevage et Viande française, pour soutenir une consommation de viande responsable et durable. Une ambition que la filière porte à travers son Pacte Sociétal, sa démarche de responsabilité sociétale retranscrite dans sa communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. ».

Viandes de France, Label Rouge, IGP ou Bio : tous ces Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine incitent les consommateurs à manger « mieux » de la viande et à privilégier des viandes françaises de qualité, issues d'un modèle d'élevage herbager et lié au sol.

Dans un contexte où la Restauration Hors Domicile reste le premier débouché des viandes importées, **INTERBEV demande une relocalisation des approvisionnements, notamment au sein de la restauration collective**, afin de privilégier le choix d'une viande française durable et de qualité, avec :

- **Le maintien en restauration scolaire de la fréquence minimale des repas à base de viandes**, c'est-à-dire : 4 repas sur 20 de viandes non hachées de bœuf, veau, agneau (soit 1 à 2 fois par semaine).
- **La mise en œuvre de moyens pour atteindre les objectifs d'approvisionnement en viandes durables** fixés par la Loi Climat : 60% minimum de viandes produites durablement dans toute la restauration collective.

Alors que les émissions importées de gaz à effet de serre représentent plus de 47% de l'empreinte carbone de la France, l'origine des viandes est le critère de choix le plus important pour les consommateurs.

Faire le choix d'une politique de « patriotisme alimentaire » permet donc de répondre au double enjeu de souveraineté alimentaire et de

lutte contre le changement climatique.

La Restauration Hors Domicile représente

52%

de l'approvisionnement en viande bovine importée

Source : Étude « Où va le bœuf ? 2017 »

VERS UN NOUVEAU LABEL POUR LES RESTAURANTS QUI S'APPROVISIONNENT À 100% EN VIANDES FRANÇAISES

Concernant la restauration commerciale, INTERBEV propose la création **d'un label visant à signaler les établissements qui s'approvisionnent à 100% en viandes françaises**.

Une occasion de mettre en avant les garanties propres aux Viandes de France et d'impulser une dynamique collective en faveur d'une relocalisation des approvisionnements des restaurants, bénéfique à l'ensemble des professionnels de la filière.

« AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX. », UNE PROMESSE RESPONSABLE ET DURABLE

QUI ENGAGE TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET VIANDE

Consciente des attentes qui s'expriment au sein de la société en matière de bonnes pratiques de production et de consommation, **la filière Élevage et Viande est pleinement engagée dans une démarche collective de responsabilité sociétale**. Encadrée par la norme ISO 26 000 et de nouveau labellisée en 2021 par l'AFNOR «Engagée RSE» de niveau 3 sur 4, cette démarche se concrétise depuis 2017 par un Pacte Sociétal qui est au cœur de la stratégie globale de la filière.

Au service de cet engagement RSE : une concertation renforcée entre l'Interprofession et ses parties prenantes extérieures (associations, ONG et pouvoirs publics). Ensemble, elles dégagent des axes de travail pour progresser davantage dans les pratiques.

Avec l'objectif d'un modèle encore plus vertueux, la filière accompagne ses professionnels autour de **quatre enjeux prioritaires : la préservation de l'environnement ; le bien-être, la protection et la santé des animaux ; la juste rémunération des acteurs de la filière et l'attractivité des métiers ainsi que la garantie d'une alimentation de qualité, raisonnée et durable**.

Sur le terrain, le Pacte Sociétal se traduit par de nombreux outils déployés dans chaque maillon de la filière. Par exemple, CAP'2ER pour mesurer et améliorer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation, BoviWell pour évaluer le bien-être en élevage bovin, la création de diagnostics interprofessionnels de la protection des animaux en centres de rassemblement et dans les abattoirs ou encore le déploiement d'un repère de portion pour une consommation raisonnable et adaptée à chacun.



Retrouvez la démarche collective de responsabilité sociétale de la filière Élevage et Viande : www.interbev.fr/enjeux-societaux/pacte-engagement-societal



Pour plus d'informations, retrouvez les 10 propositions phares d'INTERBEV dans la publication « CÔTES À CÔTES / Une politique cohérente pour la filière viande française ! » éditée à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2022.



INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière.

Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité.

En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE DE NIVEAU 3 SUR 4 » pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »